



16.3933

**Postulat Reynard Mathias.
Die Zukunft des Postnetzes
geht uns alle an!****Postulat Reynard Mathias.
L'avenir du réseau postal
nous concerne tous!**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 08.03.18

Reynard Mathias (S, VS): En 2000, la Suisse comptait encore 3385 offices de poste. En 2005, il en restait 2390. Ils n'étaient plus que 1460 en 2015. En 2016, juste avant le dépôt de ce postulat, la Poste a annoncé qu'elle entendait supprimer entre 500 et 600 offices de poste supplémentaires d'ici 2020, et elle en a déjà supprimé 200 depuis cette annonce.

Il ne resterait alors, en 2020, que 800 à 900 offices dans notre pays, et on imagine que le processus de démantèlement va continuer. Quelque 1200 employés du géant jaune sont concernés par la mesure. Rien qu'en 2017, ce sont 600 places de travail sur 6000 que compte le secteur Réseau postal qui ont disparu.

Alors oui, Madame la conseillère fédérale, le nombre d'agences postales a augmenté ces dernières années et ces agences peuvent, dans certains cas, être de bonnes solutions. Mais leur généralisation n'est absolument pas la solution. Les agences n'offrent pas les mêmes prestations aux clients – pour ceux qui ont déjà tenté l'expérience –, elles ne sont pas optimales pour les entreprises et n'offrent pas la même confidentialité. En les généralisant, la Poste pratique en fait une politique de sous-traitance, au détriment des clients et de l'emploi. Il faut donc nuancer la vision idyllique des agences postales que nous imposent aujourd'hui la direction de la Poste et le Conseil fédéral.

Ces dernières années, le démantèlement du réseau postal s'est très mal passé dans de nombreuses localités, peut-être dans les vôtres, chers collègues. La Poste interdisait de communiquer tant avec les autres autorités communales qu'avec la population. Les exécutifs communaux se retrouvaient donc mis sous pression et au pied du mur, contraints finalement d'accepter la transformation de leur office tantôt en agence postale, tantôt en service à domicile pour éviter la suppression pure et simple de toute prestation postale dans leur localité. La Poste n'a absolument pas tenu compte de l'avis des exécutifs communaux, ni des populations concernées par les suppressions d'offices.

Alors, certes, dans sa communication récente, la Poste a annoncé vouloir non seulement améliorer l'information, assurer davantage de transparence sur ses intentions et permettre une sécurité de la planification, mais aussi renforcer le dialogue avec la population et la collaboration avec les responsables politiques des communes et des cantons. Cette annonce rejoint d'ailleurs les demandes que nous sommes nombreux dans cette salle à avoir exprimées ces dernières années au Parlement. Cette annonce va dans la bonne direction et il faut la saluer. Mais nous sommes en droit de nous montrer inquiets, voire sceptiques, lorsqu'en même temps la Poste annonce la suppression de 500 à 600 offices de poste, sans concertation avec les cantons et les communes, en imposant donc ce chiffre dans les différentes régions concernées. Le personnel, les cantons, les communes et la population se retrouvent ainsi devant le fait accompli, ce qui n'est pas acceptable.

Ce postulat charge donc le Conseil fédéral d'évaluer, en concertation avec la Poste suisse, les différentes mesures possibles pour intégrer au mieux, dans les discussions sur l'avenir du réseau postal, les différentes parties concernées: la population des villages ou des quartiers, les autorités communales et cantonales ou encore les syndicats.

La Poste doit arrêter de se comporter comme une multinationale dont le seul but serait de faire des bénéfices, année après année. Vous l'avez peut-être vu ce matin, malgré les remboursements liés à l'affaire Car postal, la Poste a annoncé un bénéfice de 420 millions de francs pour 2017. C'est difficile à comprendre pour la population au moment même où les prestations se détériorent, où les offices de poste se ferment les uns



après les autres. La Poste doit revenir à son mandat de service universel de qualité; ce sont les objectifs que nous lui assignons année après année. La Poste doit revenir à son mandat au service de la population sur l'ensemble du territoire suisse, parce qu'il n'y a pas de clients de seconde zone pour la Poste et les négociations sur son avenir doivent intégrer l'ensemble des personnes concernées.

Je vous remercie de votre soutien à ce postulat.

Leuthard Doris, Bundesrätin: Ich fasse mich kurz, denn wir haben über die Poststellen schon stundenlang gesprochen. Zudem ist Ihr Postulat ja schon längst überholt, weil seit einem Jahr die Arbeitsgruppe an der Arbeit ist. Die Gemeinden sind integriert. Das hat die Post am Anfang schlecht gemacht, indem sie nur Kantonsregierungen und nicht Gemeinden integriert hat. Das ist alles erledigt. Insofern ist also Ihr Postulat sowieso überflüssig.

Aber trotzdem noch einmal: Man macht nach wie vor auf wahnsinnige Empörung. Es ist total empörend, dass Poststellen zugehen. Es ist empörend und ein Abbau. Nochmals: Es gibt heute mit den Agenturen mehr Zugangspunkte als früher. Es sind noch gerade gut dreissig Gemeinden, mit denen

AB 2018 N 319 / BO 2018 N 319

man keine einvernehmliche Lösung gefunden hat. Die Kundenzufriedenheit ist sehr gross. Irgendwo bewegen wir uns da also manchmal einerseits in einer Empörungswelt und andererseits in der Realität. Ich muss die Post immer in Schutz nehmen; das ist meine Aufgabe. Aber ich bin auch nicht mit allem zufrieden. Doch die Empörung hilft nicht, Probleme zu lösen.

Nochmals: Wenn Sie jetzt auf das Resultat hinweisen und wenn Sie das Resultat genau anschauen und ehrlich sind, dann sehen Sie: Es ist nicht im Bereich der Grundversorgung, wo das Resultat gut ist. Das meiste Geld des Gewinns kommt von Postfinance, und hier sind wir immer noch in einem Bereich, in dem wir versuchen, das Defizit bei 200 Millionen Franken zu stabilisieren. Das muss man einfach sagen. Wir sind nicht in einem Bereich, in dem wir Geld verdienen. Das ist auch richtig so. Wir haben immer gesagt: Das ist ein Service für die Bevölkerung. Das soll so sein. Aber es kann auch nicht sein, dass uns das jedes Jahr 50 Millionen Franken mehr kostet; dies für Situationen wie diejenige, dass nur noch ganz wenige Leute die Briefe persönlich bei der Poststelle vorbeibringen usw. Es gilt, das Gleichgewicht zu finden zwischen dem Umsatzrückgang, den es jedes Jahr im Briefgeschäft, im Finanzgeschäft gibt, und dem Service, der zugunsten der Bevölkerung sinnvoll und flächendeckend erbracht werden soll, was wir alle wollen.

Wir werden die Resultate der Arbeitsgruppe im April bekommen, und dann werden wir bis zum Sommer diskutieren, was sie bedeuten. Denn nochmals: Die Post macht genau das, was Sie als Gesetzgeber von ihr verlangen, nämlich dass man innert 20 Minuten mit dem öffentlichen Verkehr die Poststelle erreichen können muss. 20 Minuten – das ist die heutige Vorgabe, und sie wird zu 100 Prozent erfüllt.

Le président (de Buman Dominique, président): Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 16.3933/16677)

Für Annahme des Postulates ... 128 Stimmen

Dagegen ... 63 Stimmen

(2 Enthaltungen)